

Date de la convocation
Le 15 décembre 2017

Ordre du jour

- Renouvellement de la convention d'adhésion au service médecine préventive,
- Soutien à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1^{er} octobre 2017,
- Demande de subvention : Les restaurants du cœur
L'association les Anneaux d'Elora
L'ADPEP 03,

- Questions diverses

Le Maire

L'an deux mil dix sept, le dix huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE VILHAIN (Allier) dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard SOULIER.

PRESENTS : MM. Bernard SOULIER, Christian BRAUD, David MATHIAUD, Emmanuel RIVIERE.

MMES. Sylvie BLANCHARD, Stéphanie PARDOUX et Sandrine VERMEERSCH.

ABSENTS EXCUSES : Christophe RUE, Catherine SADDE (procuration) et Monique TRIBOULET (procuration)

Monsieur Emmanuel RIVIERE a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 13 septembre est lu et approuvé. Aucune observation n'est formulée.

Document déposé à la SP de Montluçon le 21/12/17

Renouvellement de la convention d'adhésion au service médecine préventive

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont fait le choix, depuis quelques années, d'adhérer au service de médecine préventive mis en place par le Centre départemental de gestion (CDG) de la fonction publique territoriale de l'Allier.

Cette adhésion est régie par une convention qui arrive à échéance le 31 décembre 2017.

La nouvelle convention entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an. Au-delà de ce terme, elle se renouvellera annuellement de façon tacite.

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au service Médecine préventive et **AUTORISE** le Monsieur le Maire à signer la convention présentée.

Document déposé à la SP de Montluçon le 21/12/17

Soutien à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1^{er} octobre 2017

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Le conseil municipal APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF et S'ASSOCIE solidairement à la démarche en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité » (Pour 7 voix - Abstention 1 voix - Contre 1 voix)

Document déposé à la SP de Montluçon le 21/12/17

Demande de subvention :

↳ *L'association les Anneaux d'Elora*

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de motivation adressée par Monsieur Olivier FORICHON, président de l'association.

L'action menée par la nouvelle association créée le 11 mars 2017 « Les Anneaux d'Elora » porte soutien à ELORA atteinte du syndrome de V.A.C.T.E.R.L et son activité organisatrice de manifestations dont le but est de collecter des fonds afin d'apporter une aide au développement de la recherche pour combattre cette maladie encore méconnue.

Le conseil municipal DECIDE d'accorder une subvention de 70 € payée à l'article 6574.

↳ *Les restaurants du cœur et L'ADPEP 03*

Aucune subvention n'a été votée pour « Les restaurants du cœur et L'ADPEP 03 »

Questions diverses :

Après la dépose des anciens sanitaires de l'école en assez bon état suite à la mise en conformité PMR, ceux-ci sont mis en vente. Les fonds récoltés seront offerts à la coopérative scolaire de LE VILHAIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, 9 voix pour les tarifs suivants :

Bloc WC occasion : 25 € Lavabo occasion : 15 €

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 22 heures 15.